Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215602483-20251209-DCM2025_073-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2025-073 : FINANCES – Tarifs municipaux 2026.

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés		Nombre de suffrages non exprimés	
26	20	14	pour : contre :	23 0	Abstentions :	0

Date de la convocation : Mercredi 03 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Claudine PELTIER, Jean-Paul LE BIHAN, Yvan LE NEVÉ, Simone LE NEVÉ, Gaël LACROIX, Stéphane PEDRONO, Maryse GOUBIN, Hervé RIO, François PÉRIN, Josiane HENRY, Vincent TANGUY, Sophie LOLIVE, Jean-Pierre COSTEMALE, André MARNIER, Sylviane PEDRON, Chantal CHARRERON, Anne-Laure POUILLY, Éric MAHÉ.

Pouvoirs : Céline BERCETCHE a donné pouvoir à Claudine PELTIER, Virginie TOUZARD a donné pouvoir à Jean-Paul LE BIHAN, Annie PÉRIN a donné pouvoir à François PÉRIN.

Absence : Virginie TOUZARD, Céline BERCETCHE, Nadine GUILLON, Stéphane BODIGUEL, Thierry JOUBERT, Annie PÉRIN.

Secrétaire de séance : Gaël LACROIX

VU la délibération n° 2024-73 du 10 décembre 2024 portant révision de l'ensemble des tarifs municipaux pour l'exercice 2025, relatifs notamment:

- aux services Enfance / Jeunesse (restaurant scolaire, accueil de loisirs et périscolaire, activités jeunesse intercommunales), avec application de quatre tranches de quotient familial ;
- à la médiathèque, à l'espace multimédia et aux activités musicales ;
- à la location de salles ;

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215602483-20251209-DCM2025_073-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

- aux concessions au cimetière, concessions du colombarium, chambre funéraire, droits de place, photocopies, buvette, manifestations (Fête du Bœuf, Salon des Arts), taxe de séjour, etc. ;

CONSIDERANT la nécessité de maintenir les tarifs municipaux en vigueur pour l'année 2026, afin d'assurer la continuité des services communaux dans des conditions optimales ;

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal à l'unanimité :

RENOUVELE les tarifs municipaux pour l'exercice 2026 tels qu'annexés, applicables à compter du 1er janvier 2026 ;

DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 10 décembre 2025

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
MAIRIE DE SURZUR 56 (Morbihan)	
Noëlle CHENOT	Gaël LACROIX